



**UFC – QUE CHOISIR REGION
NORD – PAS DE CALAIS**

54 rue Jacquemars Giélée
59000 LILLE
Tél : 03 20 88 20 22

Mèl : rbrehon@ufc-quechoisir.org

Site web : <http://www.ufc-quechoisir-lille.org>

Communiqué de Presse

Monsieur Mékidèche de Tourcoing a perdu son père au propre comme au figuré !

Le père de ce Monsieur décédé devait être enterré en Algérie, cela nécessitait donc un transfert du cercueil de Lesquin à l'aéroport d'Alger le 6 avril dernier par la compagnie Aigle Azur.

Le lendemain 7 avril, Monsieur Mékidèche est venu nous voir catastrophé le cercueil n'est pas arrivé à l'heure prévue à Alger soit 18h30 et, malgré la nuit passée à essayer de comprendre où était passé le corps du défunt, personne de la compagnie Aigle Azur n'a pu apporter de réponse.

Le lendemain, nous avons donc fait le siège de la compagnie aérienne et après plus d'une heure passée au téléphone et quatre interlocuteurs différents, le cercueil était localisé à Lyon !

Nous avons exigé et obtenu que le cercueil soit rapatrié en début d'après midi à Alger.
Le défunt a pu être, enfin, enterré dignement.

La compagnie aérienne Aigle Azur se devait d'indemniser la famille du défunt, l'engagement pris par le service juridique de la compagnie était d'avoir « une démarche avant tout humaine ».

Hélas, la démarche humaine s'est résumée à l'application stricte de la réglementation en cas de perte de fret ! Soit : « en cas de retard dans le transport de fret, la responsabilité du transporteur est limitée à la somme de 19 droits de tirage spéciaux pas kilogramme » sic !

Ainsi donc le transport d'un corps est considéré comme transport de marchandise ! Quel manque de considération, quel manque d'humanisme. La réglementation, rien que la réglementation !

Un courrier adressé au Président de la compagnie aérienne est demeuré sans réponse à ce jour !

Contact médias: Monsieur Robert BREHON 03 20 88 20 22 (au matin) ou 06 99 95 02 73